



DÉCRETS ET ARRÊTÉS

Finances publiques Modalités de désignation et d'habilitation des agents ayant accès aux éléments d'identification des débiteurs et nature des informations transmises aux Collectivités Territoriales, à leurs Établissements Publics et aux Établissements Publics Sociaux et Médico-sociaux en application de l'article L. 135 ZN du Livre des Procédures Fiscales (LPF)

Décret n° 2022-814 du 16 mai 2022 relatif aux conditions dans lesquelles les Collectivités Territoriales, les Établissements Publics qui leur sont rattachés et les Établissements Publics Sociaux et Médico-sociaux peuvent obtenir communication des éléments d'identification de leurs débiteurs en application de l'article L. 135 ZN du Livre des Procédures Fiscales.

RÉFÉRENCES

J.O. du 17 mai 2022

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Martinique
Maison des collectivités territoriales, Zac Etang Z'Abriquets BP 1169 – 97249 Fort-de-France Cedex

Service AIDE JURIDIQUE ET DOCUMENTATION

Tel : 0596 70 08 86 – Fax : 0596 70 64 32

www.cdg-martinique.fr

